

Compte rendu du Conseil municipal du 12 octobre 2016

Présents : Mmes CREON BERTHONNEAU DANIEL MORISSET MM. LAMBERT BRUNET TINEL GROLLEAU MOLLE LAVAUD

Absents excusés : Mmes BERNARD ROBEREAU MM. NERBUSSON, PASQUET

Absents excusés avec procuration : M. NERBUSSON à M. LAMBERT, Mme BERNARD à M. GROLLEAU

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents.

Mme BERTHONNEAU Aline est nommée secrétaire de séance.

Rapports d'activités Assainissement et Déchets Ménagers 2015 de la Communauté de Communes du Thouarsais :

Monsieur le Maire fait lecture des synthèses des rapports d'activités Assainissement et Déchets Ménagers pour l'année 2015 de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Le conseil prend acte des rapports.

Inventaire des zones humides : désignation des membres du groupe d'acteurs locaux :

Par délibération en date du 3 mai 2016, la Communauté de Communes du Thouarsais s'est engagée dans la réalisation de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sur son territoire. Dans le cadre de cette démarche, la commune de Sainte Verge doit mettre en place un groupe **d'acteurs locaux** de 15 personnes environ, chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire réalisé par NCA Environnement.

La composition du groupe d'acteurs locaux est la suivante :

- un ou plusieurs élus dont le maire (ou son représentant),
- plusieurs exploitants agricoles locaux (et/ou exploitants forestiers)
- un élu du Syndicat de rivière (quand il existe),
- un habitant ayant connaissance de l'avant-remembrement
- un représentant :
 - d'une association de chasse,
 - d'une association de protection de la nature,
 - d'une association de randonneurs,
 - de la propriété foncière,
 - de chaque SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) concerné par le territoire communal,
 - de l'ONEMA (Office National de l'Eaux et des Milieux Aquatiques)
 - de la DDT (Direction Départementale des Territoires).

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt liés aux zones humides et aux cours d'eau.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Désigne comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

- Monsieur le Maire Jean LAMBERT

- M. LAVAUD Vincent, élu
- M. NERBUSSON Marc, élu
- M. TINEL Pierre, élu
- Mme MORISSET Lucie, délégué au SMVT
- M. LAVAUD Gilles, agriculteur
- M. LAVIGNE François, agriculteur
- M. BARON Vincent, agriculteur
- M. BONNET Jacki – Ancien ayant la mémoire de l'avant remembrement
- M. MAUFRAS Yanick, Président de DSNE – Représentant d'une association de protection de l'environnement
- M. COULAIS Frédéric – Représentant(e) d'une association de chasse
- M. GONNORD Adrien, Président des Milles Pattes Thouarsaises – Représentant(e) d'une association de randonneurs
- Mme MERCIER Esthelle – Représentant le centre régional de la Propriété Forestière
- M. PEAUD Pierre, représentant du SAGE
- Un représentant du Service Départemental de l'ONEMA 79
- Un représentant de la DDT 79 (Direction Départementale des Territoires).

Projet d'aménagement du carrefour de l'entrée de bourg de Pompois :

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude sur l'entrée de bourg de Pompois était en cour. Celle-ci étant terminée, il est demandé au conseil de se prononcer sur l'engagement ou non des travaux pour un montant d'environ 165 000 € HT. Les travaux pourraient débuter fin 2017.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le projet présenté de l'entrée de bourg de Pompois et autorise l'engagement des travaux
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatif au dossier.

Participation financières des riverains pour une action de busage :

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de busage de fossé, il est nécessaire d'établir des règles.

Si le fossé appartient pour moitié à la Commune et pour moitié au riverain (les actes notariés seront demandés et le cadastre consulté), il sera demandé une participation de moitié du prix du matériau au riverain.

Si le fossé appartient au riverain, les travaux seront à la charge complète du riverain, et celui-ci devra demander l'autorisation de buser à la mairie.

Si le fossé appartient à la Commune, les travaux seront à la charge de la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter les critères de participation dans le cadre de busage de fossé à savoir : Si le fossé appartient pour moitié à la Commune et pour moitié au riverain (les actes notariés seront demandés et le cadastre consulté), il sera demandé une participation de moitié du prix du matériau au riverain. Si le fossé appartient au riverain, les travaux seront à la charge complète du riverain, et celui-ci devra demander l'autorisation de buser à la mairie. Si le fossé appartient à la Commune, les travaux seront à la charge de la commune.

Rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes du Thouarsais :

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2015 de la communauté de Communes du Thouarsais.

Le conseil prend acte du rapport.

Réalisation des entrées de nouvelles constructions (bateau) :

Monsieur le Maire explique que lorsque des habitants venaient demander de refaire le trottoir devant leur habitation (création d'un bateau), la commune prenait tout à sa charge. Aujourd'hui, il est demandé au conseil de se prononcer sur la prise en charge ou pas de ces frais.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De facturer la totalité des frais des travaux à la personne demandant, soit le coût des matériaux au tarif en vigueur et la main-d'œuvre des agents au coût horaire. La personne étant libre aussi de faire appel à une entreprise.

Tarifs Location salles Alcide d'Orbigny et Four à Pain pour Eldorado :

Au vu du planning fourni par Eldorado, il est demandé à l'association la somme 673.20 € pour l'utilisation des salles Alcide d'Orbigny et du Four à Pain.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De demander à l'association la somme 673.20 € pour l'utilisation des salles Alcide d'Orbigny et du Four à Pain.

Tarifs Location salle Alcide d'Orbigny pour le Foyer Rural :

Au vu du planning fourni par le Foyer Rural, il est demandé à l'association la somme 74.80 € pour l'utilisation de la salle Alcide d'Orbigny.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De demander à l'association la somme 74.80 € pour l'utilisation de la salle Alcide d'Orbigny.

Tarif emplacement camion pizza :

Le conseil décide de demander au vendeur de pizzas, stationné place de la Liberté les mercredis aux environs de 17h30, la somme de 120 € pour la période du 01/10/2016 au 30/09/2017 ; cette personne utilisant l'électricité.

Questions diverses :

Trésorerie :

Monsieur le Maire informe que la Trésorerie se porte bien. Il est exposé divers points sur la comptabilité : alimentation, électricité, périscolaire.

Caution lors des locations de salles :

Monsieur le Maire informe que les chèques de caution ne seront rendus qu'une semaine après la réservation de la salle afin de contrôler si les tables et chaises n'ont pas été abimées.

Courrier du Département :

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental a écrit à l'Etat pour les alerter sur la suite critique du Département concernant le RSA et la PCH.

Temps d'Activités Périscolaire (TAP):

Monsieur le Maire informe que le 18/10 aura lieu l'inauguration de la fresque réalisé par les enfants dans le cours de Claude Jamin pendant les TAP. D'autres activités sont en cours de programmation comme l'osier, la pétanque, la gym. Il va y avoir également l'arrivée d'un service civique, Elaura Faïa, qui aura en charge d'organiser une activité sur le civisme.

Observatoire Agricole :

Monsieur le Maire a été à une réunion sur l'état des lieux de l'agriculture dans les Deux-Sèvres. Il a noté : sur la zone urbaine : 437 sièges d'agriculteurs qui représentent 580 exploitants, 40150 hectare exploités, 65 % de surface exploitable, 92 hectare est la surface moyenne par siège, 680 entreprises exploitant la terre, 706 ateliers de production sur 590 sites, la moyenne d'âge des agriculteurs est de 48ans, il y a 23% d'agricultrices, 100 agriculteurs ont 56 ans et plus, 11 personnes se sont installés en 2014 et enfin c'est la commune de Louzy où il y le plus d'implantation agricole sur le Thouarsais.

Chenil :

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré le DGS de la Communes de Communes du Thouarsais. Celui-ci lui a communiqué le planning du projet. Les travaux devraient débuter semaine 47 et se finir en 2017 semaine 9.

Valeurs Locatives des entreprises :

Monsieur le Maire informe qu'une réponse à son courrier est arrivée. On lui explique que le SUPER U est classé en secteur 3. Celui-ci étant classé en secteur 2 l'année dernière, la commission ne pouvait pas se permettre de la passer en secteur 4 d'un coup. Il est noté dans le courrier qu'il y a des possibilités de revoir les coefficients de localisation par commerce lors de la Commission Intercommunale des Impôts Directes qui a lieu tous les ans.